



Lettre ouverte au président du CDAS

Monsieur le Président,

par bruit de couloir, nous avons appris que la présidente du CHS-CT 76 refusait le financement à hauteur de 50 % des dépenses de consultations de psychologues sur le budget du CHS-CT.

Au vu des réorganisations des services incessants, cette dépense relève de plein droit du CHS-CT, et d'ailleurs, elles sont mêmes financées dans d'autres départements à 100 %.

Pour votre information, cette dépense avait été actée lors du CHS-CT du 1^{er} avril 2022 par l'ensemble des membres du CHS-CT et personne dans l'assemblée, y compris la présidente, ne l'avait refusé.

Lors du CDAS du , nous avons voté un budget en tenant compte de cette participation.

Aujourd'hui, avec cette décision, les actions du CDAS risquent de ne pas pouvoir être réalisées.

L'Intersyndicale Finances vous demande, monsieur le président, d'intervenir pour inciter la présidente à s'en tenir aux décisions de financement du CHS-CT du 1^{er} avril 2022 et donc de tenir les engagements d'une présidente dans le cadre d'une instance institutionnelle.

L'intersyndicale prendra ses responsabilités tant au niveau du fonctionnement des instances ministérielles que directionnelles.

A quoi sert de siéger dans des instances ou les présidents font l'inverse de ce qui s'y décide et prennent une position qui va à l'encontre des agents.

Les représentants syndicaux du CHS-CT 76 et du CDAS 76